



Kuzul sevenadurel Breizh
Conseil culturel de Bretagne
Qonsail qhultural de Bertègn

Session du samedi 1^{er} décembre 2018

Avis du Conseil culturel de Bretagne sur le bordereau du Conseil régional

« *GRANDES ORIENTATIONS DE LA NOUVELLE POLITIQUE
EN FAVEUR DES LANGUES DE BRETAGNE* »

Suite aux Rencontres régionales de la langue bretonne d'octobre 2016 et à la publication des résultats de l'enquête sociolinguistique commandée par le Conseil régional de Bretagne, de nouvelles orientations de sa politique linguistique étaient attendues. Le Conseil culturel de Bretagne a d'ailleurs répondu à la demande de la Région en lui transmettant, dans des délais très contraints qui n'ont pas permis à tous de s'exprimer, ses préconisations, tant pour le breton que pour le gallo. Par souci d'efficacité, le choix a été de cibler dix objectifs pour chaque langue.

Le Conseil culturel souligne la nécessité d'obtenir dans le cadre de la différenciation, les compétences, les capacités réglementaires et les moyens indispensables à une véritable politique linguistique.

Le bordereau proposé porte sur les orientations de la politique linguistique régionale, dont les engagements concrets interviendront dans le cadre du prochain budget.

En ce qui concerne la langue bretonne, on peut se réjouir de quelques principes posés en introduction, tels que : « *L'objectif de la Région est bien de contribuer à la création de la société bilingue qui est souhaitée par les Bretonnes et les Bretons* » et il convient de « *passer d'une co-officialité symbolique à une co-officialité de fait* ». Le Conseil culturel sera très attentif à ce que cette volonté soit réellement mise en œuvre et trouve ses traductions concrètes. La proposition de conférence territoriale, réunissant les cinq départements, la Région des Pays de la Loire, les EPCI et représentants des collectivités, l'Office Public de la Langue Bretonne et les établissements publics, va dans le bon sens, car l'avenir de la langue bretonne passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs. Le Conseil culturel, représentant la société civile, à travers le mouvement associatif, doit y être associé. Les acteurs sociaux, les créateurs eux-mêmes sont les vecteurs de la transmission et de la vitalité de la langue. Il est donc nécessaire de les associer pleinement aux politiques publiques. Le principe de mise en œuvre dans ce cadre d'une stratégie globale de jalonnement routier homogène et de signalétiques publiques bilingues est à saluer, de même que la mise en œuvre de la conditionnalité des aides de la Région, afin de généraliser la signalétique et la communication bilingue dans les domaines sportif, patrimonial et culturel.

Le Conseil culturel soutient l'objectif fixé par la collectivité régionale de développement de l'apprentissage de la langue bretonne à tous les niveaux, de la petite enfance jusqu'aux adultes. Il approuve et soutient les objectifs de généralisation progressive de l'enseignement bilingue (public et privé) de la maternelle au lycée sur tout le territoire breton. Il abonde dans un même sens quant au soutien apporté au réseau associatif Diwan pour aboutir à un statut qui reconnaitra pleinement les missions de service public qu'il assure. Conjointement, le Conseil culturel invite la collectivité régionale à prendre un engagement solennel pour mettre en œuvre le plan proposé par la fédération DAO (Deskiñ d'an Oadourien / Enseigner aux adultes) qui contribuera à l'augmentation significative et nécessaire du nombre de personnes

formées. Or sans développement de l'enseignement aux adultes les objectifs précédents ne pourront être atteints. Le développement de l'enseignement aux adultes est donc indispensable au développement voire à la survie du breton comme langue d'usage.

Le Conseil culturel avait souligné la nécessité de soutenir le développement de l'usage de la langue au quotidien. Il apprécie donc l'annonce du soutien renforcé à l'action des Ententes de pays dans ce domaine. De même, la transmission familiale qui, comme l'a montré le récent colloque organisé par le Conseil culturel et l'Université de Bretagne Sud connaît une reprise remarquée par le sondage et par une enquête INSEE sur le Centre Bretagne, devra faire l'objet d'une attention toute particulière, parce qu'elle est indispensable pour assurer la pérennité de la langue.

En revanche, dans le domaine des médias, de l'édition, des pratiques culturelles, à l'exception de la proposition intéressante de création d'une académie du théâtre en breton, on en reste trop au constat et aux intentions, sans réelles perspectives de développement, or on sait l'importance des médias dans la transmission d'une langue.

En ce qui concerne la langue galloise, l'enquête sociolinguistique de la Région donne un nouvel outil statistique sur la pratique du gallo en Bretagne. Ce travail manquait cruellement pour mettre en place une politique adaptée à la situation de la langue. Le rapport du Conseil culturel sur le gallo en 2015, les travaux des premières Assises du gallo en 2016 ont permis de formaliser les bases d'une politique cohérente et surtout d'avancer les premiers outils pratiques au service des galloisants.

Le document que présente le Conseil régional marque une nouvelle étape dans le processus d'une meilleure prise en compte des attentes des gallophones. Le Conseil culturel se réjouit du projet de mise en place du Comité Langue Galloise, et souhaite que les différentes associations œuvrant dans les différents secteurs de la politique linguistique régionale soient représentées dans cette structure de concertation.

Trois objectifs ont été fixés : promouvoir, transmettre et rendre plus visible la langue galloise.

Le Conseil culturel ne peut que souscrire à cette volonté de montée en puissance du gallo dans la grande symphonie des langues du monde. Tous les leviers de revitalisation de la langue sont inscrits dans la politique linguistique du gallo. Le cadre est donc fixé pour les années à venir.

Le Conseil culturel souhaite que la situation particulière du gallo soit prise en compte pour les priorités budgétaires de l'année 2019. La communication et l'accompagnement des attentes sont deux points capitaux pour la reconnaissance et l'appropriation du gallo auprès et par les populations de Haute Bretagne. La sensibilisation scolaire, les actions auprès des municipalités, le soutien aux associations galloisantes, les événements de prestige comme les Prix du gallo devraient permettre d'améliorer sensiblement la notoriété de la langue.

Le Conseil culturel invite le Conseil régional à renforcer les moyens et les missions de l'Institut du Gallo afin de renforcer la place de la langue dans la société et les institutions et de jouer un rôle moteur dans la synergie et la dynamisation des initiatives associatives.

Le Conseil culturel soutient la ferme volonté des acteurs du gallo d'un collectage massif des richesses de la langue auprès des locuteurs. Ce premier palier permettra une meilleure connaissance des parlers locaux et devrait enrichir l'offre de matériaux pédagogiques à l'usage des écoles. Il devra aussi faciliter et impliquer la recherche universitaire, clef de voute de ce vaste chantier. À ce sujet, le Conseil culturel relève l'absence d'engagement vis-à-vis du projet de développement de l'inventaire linguistique du gallo proposé par Chubri en 2017 et visant entre autres la création de bases de données lexicographiques en ligne.

Le Conseil culturel salue la volonté du Conseil régional de réviser sa « Charte d'utilisation des langues de Bretagne » pour répondre aux attentes de la population bretonne en matière de signalétique publique en gallo. Dans ce domaine, une mise en cohérence des politiques en faveur des deux langues de Bretagne semble nécessaire. Pour mémoire, le Conseil culturel a adopté un avis le 21 janvier 2012 par lequel il a proposé, dans le contexte de la rénovation des gares TER, « *que la signalétique soit au minimum français-breton en Basse-Bretagne et français-gallo en Haute-Bretagne* ». Cet avis poursuivait : « *En complément, il est envisageable que dans le cadre d'une disposition valant pour l'ensemble du territoire*

régional (par exemple sur un critère de taille de la ville de la gare), l'autre langue de Bretagne soit ajoutée en troisième position. »

Le Conseil culturel souhaite que le gallo soit mieux pris en compte lors de la rediscussion de la convention État/Région pour aller vers une politique de pôles scolaires qui porte ses fruits pour le breton et qui devra être mis en place progressivement pour le gallo.

Plus globalement, le Conseil culturel de Bretagne suggère qu'au-delà des politiques spécifiques pour chacune des deux langues de Bretagne, le Conseil régional veille davantage à la cohérence de ces deux politiques.

Il est clair que des expressions telle que : « *la Région continuera à soutenir... poursuivra ses politiques* », maintes fois répétées, ne constituent pas une réponse adaptée à la situation de nos langues, qui ne peuvent se contenter de la seule « adaptation » des politiques menées. La mise en œuvre de ces nouvelles orientations nécessite donc une augmentation conséquente du budget consacré aux langues de Bretagne.

Le Conseil culturel rappelle sa proposition d'une évaluation périodique de la politique linguistique de la Région à laquelle il est disposé à participer.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de : 62

Voix pour : 62

Voix contre : 0

Abstentions : 0